

Présents : Marie Pierre BAROUX, Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Antoine GALLAND, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Jean-Claude LACROIX, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Charlotte SOCIE, Martin TRESCA.

Jocelyne ORTON excusée donne pouvoir à Anne-Marie KORTYLEWSKI

Anne REBOULE excusée donne pouvoir à Cécile MORET-NIZET

Emeric FORESTIER excusé

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h dans la salle du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Sandrine BALLU

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 Avril 2022 à l'unanimité

En préambule à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'y ajouter le point suivant : « baux commerciaux ».

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 Fixation de la participation des parents pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023

Rapporteur : Charlotte Socié

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que les tarifs de la garderie périscolaire sont actuellement les suivants :

Matin : 1.20 € de 7h30 à 8h20

Soir : 1.20 € de 16h30 à 17h30 et 1.20 € de 17h30 à 18h30. Toute heure commencée est due. La commission propose d'augmenter les tarifs pour l'année 2022/2023 de 0.05 € de l'heure, suite à l'inflation et l'augmentation du SMIC soit 1.25 € par heure de garderie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 Fixation de la participation des parents pour le repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022/2023

Rapporteur : Charlotte Socié

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, rappelle le prix total (surveillance du temps méridien et repas au restaurant scolaire) est actuellement de 3.70 € et de 5.50 € pour tous les repas non réservés à l'avance par l'intermédiaire du logiciel. Suite à la circulaire ministérielle imprévision, RPC applique depuis le 01/05/2022 une augmentation de 8% de ses tarifs. La commission scolaire propose d'augmenter le tarif du repas de 0.10 € par repas pour l'année scolaire 2022/2023 ce qui ramènerait le repas à 1.40 € + 2.50 € de surveillance pendant la pause méridienne soit un total de 3.90 €.

Le tarif majoré pour les repas non réservés passerait à 2.25 € + 3.75 € de surveillance soit un total de 6.00 €.

Marie Pierre Baroux questionne sur l'application d'un tarif selon le coefficient familial.

Le conseil municipal accepte (1 abstention).

Arrivée de Martin Tresca à 20h05.

3 Fixation du prix de repas au restaurant scolaire et de la garderie pour les enfants ukrainiens

Rapporteur : Charlotte Socié

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, rappelle certains Blacéens ont proposé de loger des familles Ukrainiennes réfugiées en France suite à la guerre de la Russie contre leur pays. La commission scolaire propose la gratuité des repas au restaurant scolaire ainsi que de la garderie pour les enfants réfugiés Ukrainiens jusqu'à ce que le tuteur légal obtienne un travail en France à plein temps.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 Tirage au sort des jurés d'assises

Rapporteur : M. Fabrice LONGEFAY

Fabrice Longefay, Maire, rappelle que comme chaque année, il convient de tirer au sort les 3 personnes de la commune inscrites sur la liste électorale afin d'établir la liste départementale provisoire des jurés d'assises 2023. Ces personnes sont susceptibles d'être tirées au sort pour la liste définitive.

Les personnes tirées au sort sont :

- * Mr GAUTHIER Christian
- * Mme RAVAUD Evelyne
- * Mr CALVIGNAC Geoffroy

5 Subventions aux associations pour l'année 2023

Rapporteur : Sandrine Ballu

Suite à la réunion de la commission « Vivre ensemble », Sandrine Ballu, adjointe aux associations, propose une répartition des subventions aux différentes associations comme suit :

ANNEE 2022 :				
	2020	2021	2022	Commentaires éventuels
ASSOCIATION DES FAMILLES (ALSH VACANCES + CAMP ADOS)	9605	9 374	0	
ASSOCIATION DES FAMILLES (ALSH MERCRDI)	0	0	0	
A.FAMILLES (HORS ALSH)	300	300	0	
CATM	200	200	200	
CLUB BON ACCUEIL	300	150	150	
LES CHASSEURS BEAUJOLAIS (SUBVENTION EXCEPTIONNELLE)	150	0	0	
LES CHASSEURS BEAUJOLAIS	350	350	500	
SOU DES ECOLES LAIQUE DE BLACE	600	600	600	
TENNIS CLUB BLACEEN	500	600	600	
BOULOPHILE BLACEENNE	500	600	500	
FOOTBALL CLUB RENEINS VAUXONNE	500	600	600	
UNIVERS DES JEUNES	400	400	400	
VIVRE MIEUX	450	450	500	
FANFARE LA SALLESIEENNE	700	700	700	
RALLYE MOTOS	0	0	250	Seulement les années de Rallye sur Blacé
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300	300	300	
RASED FONCTIONNEMENT (SUBVENTION)	120	120	120	Subvention : 20 € par classe déduit des crédits scolaires
TOTAL	14 975	14 744	5 420	

Le conseil municipal, (Laurent Carvat membre du bureau d'une association, ne prend pas part au vote) accepte les subventions proposées par la commission (1 abstention).

Marie Pierre Baroux pose la question de l'évolution de la convention de la maison associative. Laurent Carvat lui fait remarquer que ce n'est pas le sujet à l'ordre du jour. Fabrice Longefay lui rappelle que le règlement du conseil municipal demande à ce que les questions qui ne sont pas à l'ordre du jour soient posées en amont du conseil municipal mais que ce sujet pourra toutefois être abordé en questions diverses si le temps le permet.

6 Convention de prêt du véhicule communal

Rapporteur : Fabrice Longefay

Monsieur Longefay, Maire, présente une convention pour l'utilisation du camion communal par les associations de la commune. Le prêt sera autorisé pour une utilisation /année/association. Une seule personne (qui devra présenter son permis de conduire) sera autorisée à conduire le véhicule.

Le conseil municipal approuve la convention.

7 Décision budgétaire modificative N°1

Rapporteur : Jean Claude Lacroix

Monsieur Lacroix, adjoint aux finances, explique que la société MT HABITAT ayant résilié son bail commercial, il convient de lui restituer sa caution. Cette dépense n'a pas été prévue au budget dans le compte prévu à cet effet, il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédit afin de permettre le paiement.

Article 2313 (immobilisation en cours construction) : - 250 €

Article 165 (Dépôt et cautionnement) : + 250 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 Baux commerciaux

Rapporteur : Jean Claude Lacroix

Monsieur Lacroix, adjoint à la gestion des bâtiments, indique que Fabrice Longefay, Maire, a rencontré une première fois deux personnes qui seraient intéressées pour installer des commerces dans les locaux de l'ancien UDJ puis une deuxième fois en sa présence.

Il s'agit comme activité d'un chocolatier et d'une ostéopathe pour animaux. Pour ce faire, il faudrait diviser le bâtiment en deux parties distinctes. Les futurs occupants acceptent de réaliser à leur frais l'aménagement intérieur des locaux, la commune prendra en charge le changement des huisseries, la pose des compteurs d'eau et d'électricité ainsi que la démolition de l'escalier extérieur et la rénovation de la façade. Des devis réactualisés sont en cours. Jean Claude Lacroix propose de fixer les modalités des baux commerciaux (qui devront être signés avant la validation des devis).

* Bail commercial pour l'activité d'ostéopathe pour animaux (environ 30 m2):

- durée de 3 ans renouvelable

- montant du loyer : gratuit de la signature du bail jusqu'au 31 décembre 2022 et à partir du 1^{er} janvier 2023, 200€ mensuel.

Ce montant étant susceptible d'évolution annuellement en fonction de l'indice des loyers pour les activités tertiaires publié par l'INSEE.

* Bail commercial pour l'activité de chocolatier (environ 90 m2) :

- durée de 3 ans renouvelable

- montant du loyer : gratuit du 01/07/2022 jusqu'au 31/03/2023 puis 300 € du 01/04/2023 au 31/12/2023 puis 400 € à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024 et 500 € à partir du 01/01/2025. Ce montant étant susceptible d'évolution annuellement en fonction de l'indice des loyers pour les activités tertiaires publié par l'INSEE.

Il est rappelé qu'à ce jour, le restaurant Carvat paie 832 € de loyer par mois, l'ostéopathe 314 € de loyer pour 36 m2 par mois et le logement au-dessus de l'ostéopathe 348 € de loyer par mois.

Le conseil municipal manifeste sa volonté d'aider des jeunes Blacéens à s'installer et accepte à l'unanimité.

9 Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône -Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Monsieur De Longevialle, vice-président délégué à l'urbanisme de la CAVBS présente au conseil municipal les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Il présente les 3 grands axes qui sont les suivants :

- 1) Affirmer le rôle de la communauté d'agglomération pour le développement économique, agricole et touristique en offrant des solutions diversifiées pour l'accueil des activités industrielles, agricoles, artisanales, de services et de formation. En soutenant les filières agricoles et viticoles et en contribuant à l'attractivité et au rayonnement touristique du Beaujolais
- 2) Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux

3) Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet

Un débat s'engage sur chacun de ces 3 points, des explications et précisions sont données et des notes sont prises par le vice-président de Longevialle.

Questions diverses :

Fabrice Longefay indique au conseil municipal que le référent sûreté viendra présenter au prochain conseil municipal le dossier concernant la mise en place éventuelle d'un système de vidéo protection sur la commune.

Fabrice Longefay indique au conseil municipal que l'inauguration du restaurant scolaire et de l'école maternelle aura lieu le Samedi 24 septembre 2022 à 10h30 en présence de Christophe GUILLOTEAU Président du Département du Rhône, d'un représentant de la région et de Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, rappelle quelques dates à retenir :

Le samedi 4 juin le concert entre Afghanistan et Inde du nord qui aura lieu à l'église de Blacé à 18h.

Le samedi 25 juin aura lieu le concert « Paroles d'enfants » au Parc Vermorel ; accompagnés par Laurent Fellot les élèves de CE2, CM1 et CM2 de Jassans, Blacé et Arnas ont écrit des chansons, des poèmes et composé des musiques durant toute l'année scolaire. Le spectacle aura aussi lieu à Blacé le 16 Juin.

Fabrice Longefay informe que la CAVBS a validé le projet d'installation d'une micro-crèche de 36 places dans le hameau de Blaceret et qu'il est pour l'instant prévu une ouverture en 2024.

Fabrice Longefay propose au conseil municipal de visiter la salle des sports de Claveisolles le lundi 27 juin et de rencontrer ensuite l'architecte du CAUE qui a rédigé une étude d'agrandissement de la salle des fêtes.

Charlotte Socié informe le conseil municipal que Fabrice Longefay a assisté à une réunion concernant la procédure des Travaux d'intérêt général (TIG). Après avoir recueilli l'avis de la commission et du personnel communal, la commune a adhéré au dispositif et s'est inscrite pour être habilitée à accueillir des personnes adultes ayant commis des délits mineurs (comme des excès de vitesse, feux de poubelle...) durant les temps périscolaires pour accomplir leur peine. Les parents des élèves seront informés au moment où la commune accueillera un ou une « tigiste ».

Fabrice Longefay indique au conseil municipal que des cendriers de poche seront mis à disposition gratuitement chez les buralistes durant le mois juin, cela devrait éviter de retrouver de nombreux mégots dans la rue.

Fabrice Longefay demande à chaque conseiller de s'inscrire pour tenir une permanence au bureau de vote des élections législatives du 12 et 19 juin. Il rappelle que c'est la seule obligation qu'ont les conseillers municipaux.

Fabrice Longefay, rappelle aux conseillers municipaux que conformément aux articles L 5211-39 et L 5211-40-2, le rapport d'activités 2021 de la CAVBS leur a été communiqué et qu'il est tenu à leur disposition en mairie.

Fabrice Longefay le passage de véhicules anciens sur route ouverte de notre commune le samedi 9 juillet entre 10h00 et 11h30 par le club « écurie des Lapins ».

Prochain conseil : Jeudi 07/07/2022 à 20h à la salle du conseil municipal

La séance est levée à 22h45.